

FESTIVAL FLORAL

34^{ème} édition

Inscription
avant le 15 juin



MAISON DU PATRIMOINE
nbelazar@ville-comines.fr
03 20 14 21 51 - ville-comines.fr



HÔTEL DE VILLE COMINES-WARNETON
056/56 10 45 - villedecomines-warneton.be
environnement@villedecomines-warneton.be



Bulletin de participation

Les inscriptions à la 34^{ème} édition du « Festival Floral Comines Europe » sont ouvertes. Faites ressortir votre âme de jardinier et participez à ce concours entièrement gratuit !

Vous pouvez concourir dans 5 catégories : Fermes et fermettes, maisons individuelles/villas, maisons citadines, jardins contemporains ou encore jardins mixtes. Vous avez jusqu'au 15 juin 2024 pour vous inscrire auprès de la Maison du patrimoine de Comines France ou de l'Hôtel de ville de Comines-Warneton (Belgique). **Vous recevrez ensuite la visite du jury qui appréciera la qualité, la diversité ainsi que la richesse des couleurs de votre jardin ou potager.**

Renseignements :

> Maison du patrimoine de Comines France - 03 20 14 21 51 - nbelazar@ville-comines.fr

> Hôtel de ville de Comines-Warneton - 056 56 10 45 - Service Environnement / environnement@villedecomines-warneton.be

Règlement

Date limite d'inscription :
15 juin 2024

Remise des prix :
Samedi 28 septembre 2024 à 15h à l'Auditorium Jean Micault, Lys Arena, rue des Arts à Comines (France)

Article 1 :

La 34^{ème} édition du Festival Floral « Comines Europe Concours 2024 » est organisée en vue de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement de « Comines Europe » au moyen de fleurs, de plantes, potagers et décorations. Ce concours, réservé aux particuliers, est ouvert à toutes les personnes domiciliées dans l'entité de « Comines Europe » à l'exception des fleuristes et des membres du jury.

Article 2 :

Chaque candidat* ne pourra concourir que dans l'une des 5 catégories suivantes :

1. FERMES-FERMETTES
2. MAISONS INDIVIDUELLES-VILLAS (Villas, individuelles, semi individuelles)
3. MAISONS CITADINES (Maisons avec jardin fleuri non visible de la rue, façades, balcons)
4. JARDINS CONTEMPORAINS (modernes, type jardins japonais, français, anglais)
5. JARDINS MIXTES (Potagers de légumes et/ou fleuris)

**une seule inscription par foyer / un lauréat sera désigné dans chaque catégorie.*

Article 3 :

Les bulletins de participation peuvent être téléchargés sur le site internet de Comines France ou Comines-Warneton. Les personnes n'ayant pas la possibilité de télécharger le bulletin peuvent demander un envoi postal (demande à faire par téléphone). Les bulletins sont à retourner par email ou à déposer dans les boîtes aux lettres des Hôtels de ville **avant le 15 juin 2024**.

Article 4 :

Le jury, composé de personnalités et de professionnels du fleurissement, est présidé par le Maire ou son représentant et par la Bourgmestre ou son représentant. Les décisions du jury sont irrévocables.

Article 5 :

Les membres du jury de chaque entité passeront prendre des photos lors d'un passage unique qui aura lieu le mardi 2 juillet 2024.

Article 6 :

La note attribuée sera déterminée selon le barème suivant :

- Richesse des plantations : 30 points
- Harmonie du jardin : 20 points
- Aspect général naturel : 20 points
- Originalité : 20 points
- Propreté et qualité : 10 points

NB : le jury apportera une attention particulière à la richesse des couleurs et des variétés sur la décoration florale globale et végétale.

ATTENTION : À défaut de fleurissement ou de décoration suffisante, le jury sera en droit de disqualifier le candidat à l'exception de la catégorie jardins mixtes (un courrier lui sera adressé pour l'en informer).

Article 7 :

Le vainqueur de chaque catégorie ne peut être classé premier que deux années consécutives. Tous les candidats recevront un diplôme de participation, un porte clé personnalisé de son jardin et une récompense sauf pour les participants non retenus. Le gagnant de chaque catégorie recevra un abonnement annuel d'une revue de jardinage ainsi qu'un bon d'achat de 100€ chez les commerçants fleuristes locaux.

Nouveauté : Prix spéciaux

- > Prix coup de cœur du jury : panier de spécialités régionales
- > Prix du jardin naturel : 2 entrées au parc Keukenhof (Pays-Bas)
- > Prix du jardin fleuri ou potager : hôtel à hérissons et maison à oiseaux

Article 8 :

Les membres du jury sont autorisés à prendre des photographies des fenêtres, balcons, terrasses, façades, jardins, villas, maisons individuelles et semi-individuelle, fermes, fermettes des candidats. Ces clichés ne seront utilisés que dans le cadre du Festival floral Comines Europe ou à toutes fins de communication municipale. Le 1^{er} lauréat de chaque catégorie recevra une photographie de leur domicile.

Article 9 :

La participation à ce concours est entièrement gratuite et implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 10 :

Le bulletin de participation est à afficher sur le bord de la fenêtre du domicile.

Conformément au RGPD, les données ne sont collectées que pour la finalité et la participation au Festival floral. Et à destination uniquement des services de la Ville de Comines France et Comines-Warneton Belgique. Vos données sont conservées pendant 3 ans à moins que vous exerciez votre droit de suppression. Si vous estimez que vos droits ne sont cependant pas respectés, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données mutualisé de la ville de Comines France à dpd-mutualises@lillemetropole.fr et auprès des services de police de Comines-Warneton, rue de Warneton 13 à 7780 Comines.

Bulletin de participation

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

> accepte, sans réserve, le règlement du concours

> participera au Festival Floral « Comines Europe » 2024 dans la catégorie suivante :

- Fermes-fermettes Maisons individuelles-villas Maisons citadines Jardins contemporains Jardins mixtes

autorise les membres du jury à photographier son domicile et à utiliser les clichés dans les différents supports de communication municipale,

autorise les membres du jury à accéder au jardin avant et/ou arrière lors du passage.

Fait à Comines, le

Signature :